

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 289 portant ouverture de crédits supplémentaires au Budget Local (exercice 1961)

n° 289

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
10 février 1962Numéro JO
n° 2 du 28/02/1962Date du numéro
28 février 1962

VISAS

Vu le décret n° 57-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale en C.F.S.

Vu l'arrêté n° 1347 du 26 décembre 1960 rendant exécutoire la délibération n° 189 du 22 décembre 1960, portant adoption du Budget Local pour l'exercice 1961

Sur proposition du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 25 janvier 1962

A adopté dans sa séance du 10 février 1962 la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est autorisée l'ouverture des crédits supplémentaires ci-après au Budget Local pour l'exercice 1961 :

Chapitre 23. — Art. 2 par. 3 : Subventions culturelles.....2.245.000F

Chapitre 25. — Art. 1er, par. 1, rub. 1/5: Achat d'une Jeep Land-Rover pour le Service d'Hygiène.....605.000F

Chapitre 25. — Art. 1er, par. 1, rub. 1/14 : Achat d'un Pick-Up pour le Cercle de Tadjoura.....620.000 Total des crédits ouverts.....3.470.000 F Art. 2.— La couverture des inscriptions autorisées à l'article 1er sera assurée par : 1° L'annulation d'un crédit de 620000 F au

chapitre 24-2-2-1 (pistes du Cercle de Tadjoura). 2° La plus-value escomptée au titre de:

Chapitre 1-3-1 «Taxe intérieure de consommation ».....2.850.000

Le Président de l'Assemblée Territoriale, A.V. SAHATDJIAN. Le Secrétaire de l'Assemblée Territoriale, ABDULLAHI HASSAN DEMBIL.